

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire |
| Herausgeber: | Comité central de la Croix-Rouge |
| Band: | 17 (1909) |
| Heft: | 1 |
| Artikel: | Origines et développement de la Croix-Rouge en Suisse |
| Autor: | Marval, C. de |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-682431 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Votre société aurait besoin d'une voiturette pour le transport des malades; vous n'en savez pas le prix? Vous ignorez où il faut la commander; adressez-vous au sous-secrétariat romand.

La réponse vous est parvenue..... hélas, vous constatez qu'il vous manque une centaine de francs, comment les obtenir? Peut-être une conférence à l'issue de laquelle on ferait une collecte, serait le meilleur moyen. Il vous faudrait un conférencier: demandez-le au sous-secréttaire romand.

Votre commune, ou quelque particulier, désire engager une garde-malade. Quelles sont les conditions? où pourra-t-on se la procurer? Ecrivez au sous-secrétariat romand.

La société de la Croix-Rouge de votre district désire faire l'acquisition d'une voiture de malades pour les transports aux hôpitaux. Quel en est le prix approximatif? quel brancard faut-il y placer? comment faut-il la désinfecter? à quel carrossier faut-il s'adresser?

Demandez ces renseignements au sous-secrétariat romand.

Sans doute, nous savons que le sous-secrétaire n'aura pas le don d'ubiquité, ni

celui d'omniscience, nous n'ignorons pas qu'il ne pourra prêter partout et toujours son concours, nous prévoyons que son intervention ne sera pas efficace dans *tous* les cas.... mais nous pensons que peu à peu ce poste que la Direction a créé rendra les mêmes services dans la Suisse romande que le secrétariat général a pu rendre à nos confédérés de langue allemande.

Nous avons donné quelques exemples de l'utilité incontestable qu'il peut avoir; il peut en surgir cent autres où par une intervention heureuse, un conseil pratique, un homme au courant de la situation pourra prêter la main à telle ou telle demande qui lui parviendra.

Nous voudrions donc engager les lecteurs de la *Croix-Rouge suisse* à avoir recours aux bons offices du nouveau poste que la Croix-Rouge vient de fonder, et leur demander de répéter à tous ceux qui pourraient en avoir besoin de s'adresser dès maintenant au sous-secrétaire de la Croix-Rouge à Neuchâtel.

D^r MURSET,
Médecin en chef.

Origines et développement de la Croix-Rouge en Suisse

La première *Convention de Genève* fut signée en 1864, et les différents pays eurent dès lors à organiser sur leur territoire leurs sociétés de secours aux blessés, à créer leurs institutions nationales de la Croix-Rouge.

Mais il ne faut pas croire que ces sociétés surgirent du sol européen comme des champignons à la suite d'une pluie douce et bienfaisante! Il fallut au contraire du temps, dans chaque pays, pour

former les idées et les individus, pour faire connaître les nobles principes posés par notre compatriote Henri Dunant et pour arriver à les faire appliquer par des sociétés de la Croix-Rouge.

Deux ans après la signature de la Convention de Genève, soit en 1866, il se constitua à Berne *une société de secours aux militaires suisses et à leurs familles*. Cette société dont les membres — rares encore — se recrutaient dans tous les

cantons, déploya son maximum d'activité pendant les années 1870 et 1871, lors de la guerre franco-allemande. Un comité international qui s'était installé à Bâle, centralisait tous les dons qui lui parvenaient de toutes les régions de la Suisse et de l'étranger, faisait un triage des objets reçus, et les expédiait sur le terrain des hostilités, là où le besoin s'en faisait le plus terriblement sentir. En outre, cette société envoyait des secours au service sanitaire de notre armée, faisait des allocations aux militaires suisses et à leurs familles, ainsi qu'aux armées belligérantes (plus de 420,000 fr. et près de 6,000 caisses d'objets d'habillement, d'hôpital et d'alimentation furent expédiés par l'agence bâloise), subventionnait les autorités locales pendant l'internement en Suisse, procédait à des collectes, des ventes, des souscriptions nationales, s'occupait de la correspondance des 80,000 internés et se rendit utile de cent façons différentes.

Mais quand la guerre fut passée, la Société de secours aux militaires suisses et à leurs familles n'eut plus d'activité immédiate; elle périclita pendant quelques années et les membres restants s'affilièrent à la Société de la Croix-Rouge qui se fonda six ans plus tard. Le solde en caisse qui était encore de quelque 20,000 francs fut remis à l'administration fédérale qui l'assimila plus tard au Fonds Winkelried.

On ne croyait plus à une guerre possible, en Suisse, aussi ne s'occupa-t-on que fort peu de la Croix-Rouge de 1876 à 1882.

En avril 1882, le pasteur Kempin, poussé par une jeune société, la Société militaire sanitaire, provoqua une réunion de délégués des sociétés d'utilité publique, à Olten, où furent précisés les différents points dont une Croix-Rouge suisse devrait s'occuper.

Cette assemblée fonda la *Société centrale de la Croix-Rouge suisse*, elle adopta

des statuts qui nous renseignent sur l'activité que cette société désirait se donner:

Soignage des blessés et des malades tant pendant la guerre qu'en temps de paix pour donner les premiers secours en cas d'accidents;

organisation de cours de soins aux malades et de cours de garde-malades;

acquisition de mobilier sanitaire, création de colonnes de transports pour blessés et malades et organisation de stations de malades par districts et par communes;

institution d'un fonds national en faveur des invalides.

Avant de nous occuper du développement ultérieur de cette société, il convient de rappeler qu'au début de l'année 1880, deux autres sociétés de secourisme prirent pied en Suisse; ce sont la *Société militaire sanitaire* et l'*Alliance des Samaritains suisses*.

La première qui fut créée grâce à l'initiative du sergent-major sanitaire Möckly de Berne, chercha à grouper les soldats de la troupe sanitaire dans le but de permettre à ces hommes — en dehors de leur temps de service — de répéter et d'augmenter les connaissances acquises et de faire des exercices en commun.

Mais M. Möckly ne se tint pas pour satisfait, il désirait intéresser d'autres personnes encore aux questions de secourisme et de soins aux malades, aussi organisa-t-il le premier cours de Samaritains qui eut lieu à Berne, sous la direction du Dr R. Vogt, en 1884. Il fut imité dans d'autres villes; Zurich, Bâle, Aarau firent donner des cours de Samaritains, et les élèves de ces cours sentirent bientôt le besoin de se grouper, de s'entre-aider; c'est ainsi que fut fondée l'*Alliance des Samaritains suisses*.

Nous avons donc en Suisse, dès les années 1880, trois sociétés sœurs qui poursuivent des buts analogues: la Société

centrale de la Croix-Rouge, la Société militaire sanitaire et le Samariterbund.

Ces sociétés marchent de pair pendant quelques années, mais vers 1892, la société de la Croix-Rouge prend les devants, son activité se fait sentir dans tous les cantons, son extension devient toujours plus grande, de sorte que ses deux sœurs, la Société militaire et les Samaritains, viennent se placer sous son drapeau avec la Société d'utilité publique des femmes suisses.

Les trois sociétés publient un journal *Unter dem roten Kreuz* dès 1893 (ce périodique a une édition française depuis 1904: « La Croix-Rouge suisse »), mais il fallait un lien plus solide pour les unir. Cet organe de liaison fut fondé en 1890 par la création d'un *Secrétariat central suisse de tous les œuvres de secourisme*; cette institution subventionnée par la Confédération, centralise les efforts des différentes sociétés et de toutes leurs sections.

Dès 1903 les Chambres fédérales allouent encore une subvention de 25,000 francs par année, et accordent une allocation annuelle de 20,000 francs à cette même société dans le but d'encourager la formation d'un personnel de garde-malades professionnelles qui, en cas de nécessité, seront mises à la disposition des autorités fédérales.

En 1906 enfin, le Secrétariat central des sociétés de secours est transformé en *Secrétariat général de la Croix-Rouge suisse* et cette dernière société est la seule reconnue par la Confédération; elle forme le trait d'union entre toutes les sociétés suisses de secourisme et le Conseil fédéral.

Les sociétés sœurs paient à leur sœur aînée (la Croix-Rouge) des cotisations annuelles que leur aînée leur rend en subventions diverses.

Nous voudrions encore dire deux mots du but que poursuivent actuellement dans nos cantons les sociétés patriotiques dont

nous venons de donner un court aperçu historique.

La société de la Croix-Rouge suisse s'est donnée pour tâche;

D'étendre sur tout le territoire suisse un réseau de sociétés ou de sections (sociétés cantonales, de districts, locales);

de réunir des fonds;

d'instruire du personnel sanitaire;

d'acquérir du matériel sanitaire pour le transport, l'hospitalisation et le soignage des blessés et des malades;

de réunir et de distribuer des dons aux victimes de calamités publiques.*)

L'Alliance des Samaritains suisses a pour but:

De grouper et d'organiser les Samaritains en Suisse pour les mettre à la disposition de la Croix-Rouge;

de stimuler le zèle des différentes sections dont le travail doit arriver à former des Samaritains capables;

d'augmenter le nombre des sections et d'étendre les connaissances pratiques soit par des cours de Samaritains, soit par des soins aux malades.

Les deux sociétés facilitent les cours et les exercices des sections par le prêt de matériel d'instruction, et par des allocations.

Le développement qu'a pris depuis 26 ans l'organisation de notre Croix-Rouge nationale, la base solide qu'elle s'est conquise par l'appui financier des autorités fédérales; l'accord intervenu entre elle et les sociétés sœurs, enfin la création du bureau permanent qui porte le nom de secrétariat général de la Croix-Rouge suisse, semble prouver que l'assistance volontaire a fait dans notre patrie de très grands progrès depuis un quart de siècle.

La popularisation et l'extension du secourisme sont loin cependant d'avoir

*) Exemple: La collecte qui se fait actuellement dans toute la Suisse, en faveur des victimes de l'Italie méridionale.

atteint dans la Suisse romande toutes les couches de la population. Il semble vraiment qu'on n'ait pas encore compris dans nos cantons de langue française que la Croix-Rouge est appelée à devenir non seulement un auxiliaire des services sani-

taires de l'armée, mais un rouage effectif et quotidien de l'assistance médicale civile.

Lorsque ce fait sera acquis, alors seulement la Croix-Rouge aura dans toute la Suisse la place à laquelle elle a droit.

D^r C. DE MARVAL.

Avis aux lecteurs

Le D^r C. de Marval ayant été désigné par la Direction de la Croix-Rouge suisse à faire partie de la délégation qui doit apporter aux malheureuses victimes de la Calabre et de la Sicile, les secours collectés en Suisse, nos lecteurs excuseront un retard qui pourra peut-être se produire dans la publication du numéro de février.

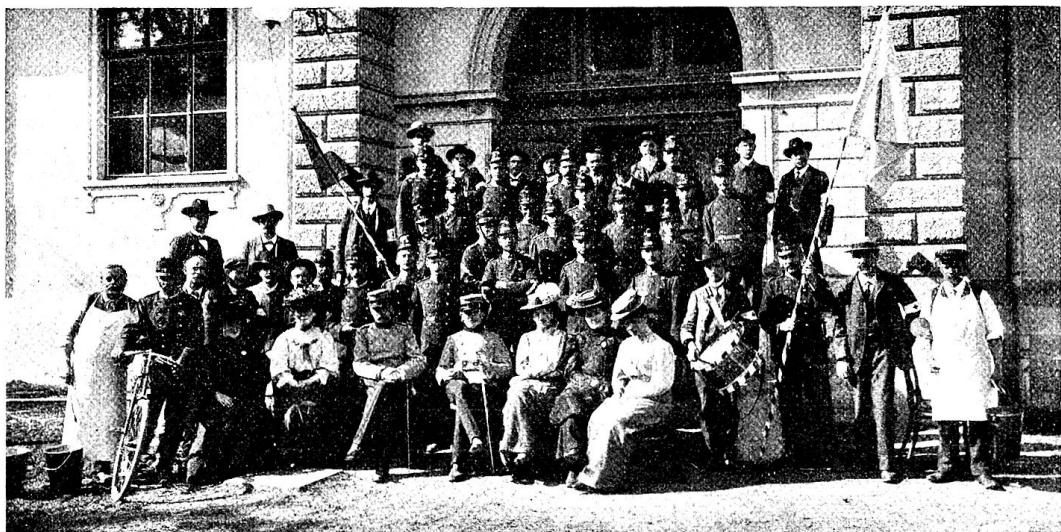
La Rédaction.

Exercices de différentes sociétés de secours

Pendant l'été 1908 les diverses sociétés de samaritains ou de la société militaire sanitaire ont fait maints exercices où elles

en plein air, et qui nous donnent une idée du travail exécuté.

La planche 1 représente un groupe des



Pl. 1. Sociétés militaires sanitaires de Glaris et de Coire.

ont pu se perfectionner de toutes façons. Nous reproduisons quelques clichés de photographies faites lors de ces exercices

sociétés militaires sanitaires de Glaris-Coire, accompagné de leurs officiers et de quelques dames de la Croix-Rouge.